

« Parce que chaque enfant est unique »

## GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT des parents

Enfants à besoins particuliers (EHDAA)

Avril 2023

Centre de services  
scolaire de la  
Beauce-Etchemin

Québec 



# TABLE DES MATIÈRES

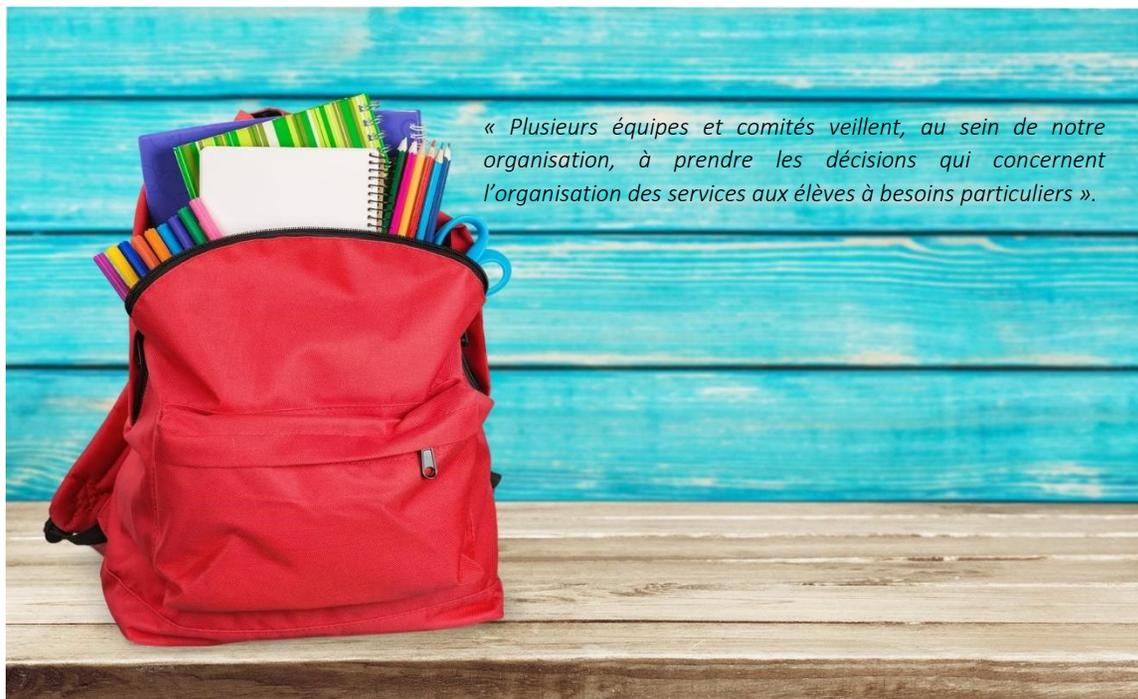
---

Quels sont les comités qui prennent part aux décisions?.....	4
Qui suggère le classement de mon enfant? .....	6
Pourquoi choisir pour mon enfant une classe régulière?.....	7
Pourquoi choisir pour mon enfant une classe spécialisée? .....	7
Pourquoi mon enfant pourrait être orienté vers une école spécialisée régionale? .....	8
Quelles sont les autres formules de scolarisation? .....	8
Le moment de l'entrée à l'école : Comment s'y préparer? .....	9
Mon enfant a des besoins particuliers, est-ce qu'il pourra fréquenter l'école comme les autres? .....	9
Mon enfant a d'importantes difficultés d'adaptation ou un handicap, que dois-je prévoir pour son entrée à l'école? .....	10
À quel moment préparer l'entrée à l'école? .....	10
Mon enfant a des besoins particuliers, est-ce qu'il pourra fréquenter le service de garde de l'école? ..	11
Mon enfant fréquente une classe spécialisée, est-ce qu'il pourra fréquenter le service de garde de l'école? .....	11
Mon enfant présente d'importantes difficultés à s'adapter à l'école, que dois-je faire? .....	12
À quel moment doit avoir lieu le plan d'intervention? .....	13
Comment s'organise la rencontre du plan d'intervention? .....	13
Pourquoi les intervenants se rencontrent avant votre arrivée? .....	13
Qui peut être présent à la rencontre du plan d'intervention? .....	14
Quelle est la durée et la fréquence des rencontres?.....	14
Comment se préparer aux rencontres?.....	15
Que faire si les difficultés persistent ou si je suis insatisfait d'une décision? .....	16
Le rythme d'apprentissage de mon enfant est différent, que peut proposer l'école? .....	17
Qu'est-ce qu'une adaptation pédagogique? .....	17
Qu'est-ce que la modification des attentes du programme ? .....	18
Mon enfant a un code de difficulté, qu'est-ce que cela signifie? .....	18
Quels sont les services disponibles pour favoriser le cheminement optimal de mon enfant? .....	19
Quels sont les rôles des professionnels scolaires? .....	20
Quels sont les parcours offerts au primaire?.....	21
Quels sont les parcours offerts au secondaire?.....	29
Comment préparer la transition de mon enfant à la fin de sa scolarisation?.....	41
En conclusion .....	42

# GUIDE PRATIQUE

---

## L'organisation des services dans le centre de services scolaire



*« Plusieurs équipes et comités veillent, au sein de notre organisation, à prendre les décisions qui concernent l'organisation des services aux élèves à besoins particuliers ».*

## Quels sont les comités qui prennent part aux décisions?

---

### Au centre de services scolaire

Chaque centre de services scolaire doit adopter une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et (ou) d'apprentissage.

Cette politique présente :

- Les modalités d'évaluation des besoins et des capacités des élèves;
- Les modalités d'intégration en classe ordinaire;
- Les regroupements en classes ou écoles spécialisées;
- Les modalités d'élaboration et d'évaluation du plan d'intervention.

Vous trouverez cette politique (EG-10) en consultant le site Internet du CSSBE. Voici le lien :

[Lien EG-10](#)

Les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont invités à faire partie du comité consultatif des services aux élèves HDAA. Les parents qui formeront ce comité, comme représentants du centre de services scolaire, sont élus lors de l'assemblée générale qui se tient tous les deux ans. Ce comité est consulté sur :

- L'organisation des services aux élèves à besoins particuliers;
- La scolarisation hors territoire de certains élèves à besoins particuliers.

Lors des rencontres annuelles, le comité discute et exprime ses préoccupations quant aux services offerts, à l'organisation des classes, aux besoins et enjeux de la clientèle handicapée ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## À l'école

Chaque année, la direction de l'école invite les parents à se présenter à l'assemblée générale de l'école. Lors de cette rencontre, les parents qui formeront le conseil d'établissement sont élus.

Le conseil d'établissement travaille de concert avec le personnel de l'école et contribue à la prise de décisions qui concernent le projet éducatif de l'école, les programmes offerts dans l'établissement, les activités éducatives, etc.

Vous trouverez les informations concernant les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement aux adresses suivantes :

[https://cssbe.gouv.qc.ca/centre-de-services-scolaire/gouvernance/conseil-detablissement/  
Pouvoirs du conseil d'établissements](https://cssbe.gouv.qc.ca/centre-de-services-scolaire/gouvernance/conseil-detablissement/Pouvoirs-du-conseil-d-etablissements)

## Services offerts dans les écoles : la classe régulière ou spécialisée



*Les possibilités offertes dans nos écoles sont nombreuses et nos milieux tiennent compte de la diversité des élèves.*

À la fin de ce document, vous trouverez la liste des classes spécialisées de notre centre de services ainsi que leur localisation sur le territoire. Chaque classe est d'ailleurs décrite dans la section sur les parcours offerts.

Quelle est la meilleure façon de favoriser le développement optimal de votre enfant?

Votre réflexion doit tenir compte de ses forces et de ses besoins ainsi que les services disponibles sur le territoire. L'intégration de votre enfant en classe régulière est favorisée lorsque cette modalité est celle qui répond le mieux à ses besoins.

## Qui suggère le classement de mon enfant?

Lorsque les besoins d'un enfant le nécessitent, l'équipe de l'école, formée de la direction et des intervenants, s'associe aux professionnels pour identifier la meilleure façon de soutenir son développement.

Un comité d'analyse, soutenu par des conseillers pédagogiques et des Services éducatifs du centre de services scolaire, travaille aussi de concert avec les professionnels et l'équipe de l'école pour analyser chaque situation et répondre le plus efficacement possible aux besoins de chacun.

Lorsque vous hésitez, demandez une visite de la classe ou de l'école suggérée avant de prendre votre décision.

Au moment de cette visite, les questions suivantes guideront vos réflexions :

- Quels sont les impacts de ce choix sur le développement de mon enfant?
- Quels services seront offerts dans ce lieu d'apprentissage?
- Quelles seront les réactions de mon enfant?
- Comment je pourrai le guider dans ce changement?
- Quelles sont les modalités de transport suggérées?
- Quelles sont les modalités d'organisation du service de garde?

## Pourquoi choisir pour mon enfant une classe régulière?

---

L'intégration scolaire peut, dans la mesure où cela correspond à son meilleur intérêt, présenter des avantages pour votre enfant, notamment :

- Lui permettre d'être dans un environnement scolaire le plus inclusif possible;
- Lui permettre de fréquenter la même école que la fratrie et ses amis;
- Favoriser sa stimulation par les pairs et les autres élèves du groupe;
- Favoriser le maintien dans un environnement connu;
- Le préparer à prendre sa place dans la société.

## Pourquoi choisir pour mon enfant une classe spécialisée?

---

L'intégration scolaire en classe régulière n'est pas toujours l'option privilégiée. Plusieurs enfants à besoin(s) particulier(s) sont scolarisés dans des classes spécialisées qui offrent des conditions plus adaptées à leurs besoins spécifiques. Elles permettent notamment de regrouper des enfants qui ont des défis semblables et pour qui les interventions et l'accompagnement doivent être spécialisés. Ce type de classe amène plusieurs avantages :

- Lui permettre d'être accompagné en fonction de ses défis particuliers;
- Lui permettre de développer des relations harmonieuses avec des élèves de son âge;
- Lui assurer un encadrement rigoureux, dans un groupe restreint;
- Lui assurer un progrès à son rythme et en fonction d'objectifs personnalisés;
- Lui donner accès à des ressources professionnelles et à un accompagnement privilégié.

Sur le territoire du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, il existe plusieurs classes spécialisées pour répondre aux besoins des enfants. Ces classes disposent d'un environnement adapté et les membres du personnel y interviennent de manière spécialisée.

## Pourquoi mon enfant pourrait être orienté vers une école spécialisée régionale?

---

Il est possible que votre enfant vive des situations ou difficultés qui nécessitent des interventions offertes dans un milieu hautement spécialisé, dans lequel le contexte est adapté en tout point. Ces classes sont des services mis en place en collaboration avec les autres centres de services et le réseau de la santé. Voici la liste de certaines écoles avec lesquelles nous collaborons :

- École régionale des Quatre-Saisons : troubles relevant de la psychopathologie;
- École St-François : défis d'adaptation divers;
- École Madeleine-Bergeron : déficience motrice et organique sévère;
- École Saint-Michel: trouble du spectre de l'autisme avec déficience intellectuelle au primaire;
- École Anne-Hébert : déficience intellectuelle profonde;
- Classe régionale en DI-TSA: trouble du spectre de l'autisme et déficience intellectuelle au secondaire.

## Quelles sont les autres formules de scolarisation?

---

Il est possible que la condition de votre enfant ne puisse lui permettre de fréquenter un établissement scolaire (pour des raisons spécifiques reconnues). Votre enfant peut bénéficier de soutien à l'apprentissage dans un centre d'accueil, à la maison ou dans un centre hospitalier.

Comment avoir accès au service de scolarisation à domicile?

- L'absence prévue doit être d'une durée minimale de 4 semaines;
- Vous devez informer l'école le plus rapidement possible de la situation;
- Vous devez présenter un billet médical qui atteste l'incapacité;
- Vous devez informer l'école d'une prolongation d'absence.

Vous trouverez la documentation complète concernant la scolarisation à la maison en consultant le site internet du CSSBE :

<https://cssbe.gouv.qc.ca/formation-des-jeunes/informations-generales/enseignement-a-la-maison/>

## L'entrée à l'école



### Le moment de l'entrée à l'école : Comment s'y préparer?

---

Quelques éléments-clés pour assurer une transition réussie :

- Prenez le temps de réfléchir aux forces et difficultés de votre enfant;
- Informez-vous sur l'école à proximité;
- Informez-vous sur les services offerts dans d'autres écoles;
- Demandez au personnel une visite de l'école pour vous et votre enfant;
- Discutez des besoins de votre enfant avec l'équipe d'intervenants de l'école.

### Mon enfant a des besoins particuliers, est-ce qu'il pourra fréquenter l'école comme les autres?

---

Votre enfant aura besoin d'un milieu stimulant et ses besoins particuliers devront être répondus par des services adaptés et dans un milieu prêt à l'accueillir.

Vous devez savoir que l'école est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans. La scolarisation au préscolaire est facultative. Selon leur handicap, plusieurs enfants ont le droit de fréquenter l'école jusqu'à 21 ans. Il peut aussi arriver, exceptionnellement, que certains problèmes de santé fassent en sorte que votre enfant ne puisse pas être scolarisé à temps plein. Des moyens doivent alors être mis en place pour pallier à ses incapacités temporaires. Dans tous les cas, il est nécessaire de

rencontrer la direction de l'école pour discuter des besoins de votre enfant et définir quelles seront les possibilités qui vont favoriser sa progression et son bien-être.

## Mon enfant a d'importantes difficultés d'adaptation ou un handicap, que dois-je prévoir pour son entrée à l'école?

---

La collaboration avec les intervenants de l'école assure une transition beaucoup plus harmonieuse pour chacun.

Voici quelques éléments à prévoir avant l'entrée à l'école (idéalement lors de l'inscription) :

- Rencontrer la direction de l'établissement pour parler des défis de votre enfant ainsi que les services d'aide qu'il reçoit ou qu'il a reçus (orthophonie, éducation spécialisée, ergothérapie, physiothérapie, pédiatre);
- Informer la direction des services de réadaptation du CISSS (programme DPDAR, programme jeunesse 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> ligne) reçus par votre enfant;
- Choisir des moyens de communication à déployer afin d'assurer le suivi de votre enfant;
- Transmettre les rapports d'évaluation, les recommandations, les rapports médicaux et tout autre renseignement utile à l'école.

## À quel moment préparer l'entrée à l'école?

---

Dès que votre enfant a 3 ans, vous pouvez débiter des démarches de préparation. Il est possible que l'école de votre enfant dispose d'une maternelle offerte aux enfants de 4 ans. Ce moyen peut soutenir le développement de votre enfant puisqu'il favorise l'apprentissage précoce de différentes compétences. Nos établissements offrent aussi le programme Passe-Partout qui vise une familiarisation avec l'école et une transition réussie vers son nouvel environnement.

Vous pouvez consulter l'équipe des Services éducatifs de votre centre de services pour connaître la liste des écoles qui offrent ces services ainsi que les modalités d'inscription et les contenus des programmes éducatifs.

## Service de garde



### Mon enfant a des besoins particuliers, est-ce qu'il pourra fréquenter le service de garde de l'école?

Tous les enfants qui fréquentent l'école (préscolaire et primaire) ont la possibilité d'être inscrits au service de garde de leur école.

### Mon enfant fréquente une classe spécialisée, est-ce qu'il pourra fréquenter le service de garde de l'école?

Votre enfant peut avoir accès au service de garde de son école d'origine même s'il fréquente une autre école pour avoir accès à une classe spécialisée. Certains enfants sont admis au service de garde de leur école d'origine le matin et le soir, mais demeurent inscrits au service de garde de leur école de fréquentation pour la période du midi. Dans ces cas, ils fréquentent deux services de garde.

Dans le cas où votre enfant devrait être admis dans un ou deux services de garde, voici les modalités qui s'appliquent :

- Vous devez vous référer à la direction de l'école pour connaître les modalités de frais et de facturation;
- Si votre enfant fréquente deux services de garde (école d'accueil et d'origine), il ne payera pas un surplus de frais. Les frais seront payés dans une seule école, celle que fréquente votre enfant;
- Si votre enfant ne fréquentait pas le service de garde dans son école d'origine et qu'il doit le faire dans sa nouvelle école, aucuns frais ne seront chargés.

L'organisation des services de garde offerts aux élèves admis en classe spécialisée est faite en fonction des besoins des élèves du groupe. Dans certains cas, les enfants des classes spécialisées vont bénéficier de conditions particulières pour favoriser un encadrement et un accompagnement adéquats (diner avec les éducatrices de la classe, présence d'éducateurs spécialisés, autres). Vous pouvez vous référer à la direction de l'école afin d'obtenir ces renseignements utiles à votre décision.

---

## Le plan d'intervention



## Mon enfant présente d'importantes difficultés à s'adapter à l'école, que dois-je faire?

Dans le cas où une situation difficile se présente, il est important de demander une rencontre avec les intervenants de l'école pour discuter de vos préoccupations et de vos inquiétudes.

## À quel moment doit avoir lieu le plan d'intervention?

---

Les rencontres de plan d'intervention se vivent pour chacun des enfants handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Elles sont initiées par l'école lorsque :

- Les intervenants scolaires identifient une difficulté particulière chez votre enfant (apprentissages, adaptations, comportements, autres besoins);
- L'enseignant ou l'équipe de l'école constate que des interventions particulières (adaptations ou modifications) sont utiles ou nécessaires à la progression de votre enfant;
- La situation de l'enfant incite à un travail en collaboration avec des intervenants externes ou internes (psychologues, travailleurs sociaux, etc.).

Dans certains cas, une rencontre peut être suggérée avant le début des classes.

Il se peut aussi que les intervenants scolaires aient besoin de temps pour observer l'enfant dans son environnement avant de proposer ou d'identifier des moyens dans une rencontre de plan d'intervention. Cela ne signifie pas que des actions porteuses ne sont pas mises en place, bien au contraire. L'enseignant veille à mettre en place des moyens pour répondre aux besoins et en observe l'impact sur le progrès de l'enfant.

Pour tous les enfants qui ont un handicap, la rencontre de plan d'intervention est faite avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année.

## Comment s'organise la rencontre du plan d'intervention ?

---

- La secrétaire de l'école vous contacte pour organiser la rencontre;
- Les intervenants de l'école sont invités en fonction des besoins de l'enfant (par l'école);
- Vous devez aviser l'école des partenaires que vous souhaitez inviter (partenaires externes).

## Pourquoi les intervenants se rencontrent-ils avant votre arrivée?

---

- Cela sert à coordonner les actions et à préparer la rencontre;
- Cela ne suppose en aucun cas que les décisions se prennent sans vous;
- Il s'agit d'une façon de s'assurer que vous disposiez de toute l'information utile;
- C'est une condition souvent nécessaire pour cibler les objectifs scolaires prioritaires.



## Qui peut être présent à la rencontre du plan d'intervention?

---

- La direction de l'école
- L'enseignant
- Le ou les parents
- L'enfant (selon sa situation)
- Le psychologue de l'école
- L'orthopédagogue
- Le technicien en éducation spécialisée
- Les services complémentaires (orthophonistes, ergothérapeutes, conseillers en orientation, autres en fonction des besoins de votre enfant)
- Les partenaires invités par les parents (CRDP, CRDI, éducateur spécialisé, travailleur social, etc.)

Il est possible que la présence de tous les intervenants scolaires ne soit pas nécessaire ou possible. Dans le cas où ils ne seraient pas présents, la direction de l'école disposera tout de même, au besoin, de leur avis ou de leurs recommandations.

## Quelle est la durée ainsi que la fréquence des rencontres?

---

- La rencontre est d'une durée très variable en fonction de l'équipe, des besoins, des éléments à préciser et de la situation de l'enfant;

- Il faut prévoir suffisamment de temps pour éviter d'être pressés et d'oublier des informations importantes;
- Vous pouvez demander à la direction de l'école la durée approximative à prévoir;
- À la suite de la première rencontre, une révision du plan sera proposée si les difficultés persistent ou si le besoin de l'enfant évolue.

## Comment se préparer aux rencontres?

---

Vous pouvez prendre le temps de réfléchir aux aspects suivants :

- Quelles sont les forces de mon enfant?
- Quelles sont les difficultés de mon enfant?
- Quels sont ses intérêts, ses passions?
- Est-ce que mon enfant a des comportements qui m'inquiètent?
- Est-ce que mon enfant ressent des peurs et des craintes?
- Quels sont les défis de mon enfant cette année?
- Quelles sont ses inquiétudes, quelles sont mes inquiétudes?
- Comment mon enfant réagit face à l'école (devoirs, motivation, amis)?
- Comment puis-je soutenir mon enfant dans ses défis?
- Quelles sont mes attentes par rapport à l'école?



*Parfois, un enfant peut vivre un ensemble de défis. Il est toutefois important de choisir des priorités pour intervenir efficacement. Il faut donc se demander : « Quel est, à ce moment de la vie de mon enfant, l'élément le plus important sur lequel nous devons intervenir tous ensemble? ».*

Si des partenaires travaillent avec vous pour soutenir votre enfant (travailleur social, etc.), vous pouvez en informer l'école et demander qu'ils soient présents à la rencontre.

## Que faire si les difficultés persistent ou si je suis insatisfait d'une décision?

---

Si la situation persiste malgré les moyens choisis et déployés, il sera utile de voir d'autres possibilités d'action ou de choisir la meilleure possibilité d'apprentissage pour votre enfant. Selon les difficultés, il est possible que l'équipe de l'école suggère certaines démarches auprès du médecin ou du CISSS pour mieux comprendre les besoins de votre enfant et prendre les décisions les plus adaptées possible.

Les intervenants de l'école vont aussi, à la suite de leurs observations, suggérer des pistes et des recommandations. Pour agir dans le meilleur intérêt de votre enfant, il sera nécessaire d'intervenir en fonction de l'ensemble des connaissances disponibles et de vérifier toutes les hypothèses qui peuvent soutenir les actions.

Dans le cas où vous n'auriez pas le même avis que l'équipe de l'école sur les moyens à mettre en place, vous pouvez avoir recours à la procédure d'examen des plaintes du centre de services scolaire.

Cette procédure est obligatoire et prévoit différentes étapes :

- Informez de votre insatisfaction les intervenants de l'école concernée.

Si la problématique demeure...

- Informez la direction de l'école de votre insatisfaction.

Si la problématique demeure...

- Déposez vos demandes au responsable des plaintes du centre de services scolaire.

Vous trouverez cette procédure complète en consultant le site internet du CSSBE :

<https://cssbe.gouv.qc.ca/citoyens/plainte-et-demande-de-revision/>

« Le maintien de la collaboration demeure la meilleure façon de soutenir la réussite de votre enfant, même si les avis peuvent être différents ».



## Adaptations ou modifications des programmes

### Le rythme d'apprentissage de mon enfant est différent, que peut proposer l'école?

Les enseignants de la classe régulière soutiennent les enfants dont le rythme ou les acquis sont différents et peuvent proposer des adaptations ou modifications aux programmes d'études. Ces moyens dépendent de leurs observations quant aux difficultés et besoins de votre enfant.

### Qu'est-ce qu'une adaptation pédagogique?

- Les adaptations sont mises en place lorsque la réussite académique de votre enfant est compromise dans l'une ou des compétences du programme régulier sans moyens particuliers;
- Cette décision se prend lors d'une rencontre de plan d'intervention;
- Cela implique que votre enfant est en mesure de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves, mais dans des conditions particulières proposées par l'école (aide technologique, temps supplémentaire);
- Votre enfant peut poursuivre, grâce à ces moyens, un cheminement scolaire régulier;
- Les adaptations mises en place peuvent être maintenues tant et aussi longtemps qu'elles sont indispensables à la réussite de l'élève.

## Qu'est-ce que la modification des attentes du programme ?

---

- Une modification permet de diminuer les exigences en lien avec une ou des compétences du programme régulier (lire avec aide un texte en contexte d'évaluation de la lecture, se faire expliquer les contenus durant la tâche, simplifier les questions posées, recevoir de l'aide soutenue durant l'évaluation, etc.);
- Ces mesures sont prises si, malgré les mesures de flexibilité et d'adaptation, votre enfant n'est pas en réussite;
- Cela a pour but de faire progresser de votre enfant dans le respect de ses capacités personnelles;
- Dans le cas où les exigences sont modifiées, le bulletin sera adapté;
- Un document complémentaire fourni avec le bulletin permettra toutefois de voir sa progression (ex. : « *Suivi des apprentissages en contexte de modification* »);
- Les compétences pour lesquelles on aura modifié le programme ne seront pas en réussite au terme de l'année scolaire;
- La modification est temporaire, elle peut être retirée à tout moment; cela nécessite toutefois une analyse régulière de la situation;
- Au terme de l'année scolaire, il est possible que l'on suggère une reprise d'année pour consolider les acquis et permettre la réussite du programme sans modification;
- Lorsque les écarts se maintiennent, il est possible que l'équipe suggère une classe spécialisée pour permettre à votre enfant de continuer de progresser à un rythme adapté.

## Mon enfant a un code de difficulté, qu'est-ce que cela signifie?

---

Le code de difficulté d'un enfant est établi en fonction des évaluations professionnelles qui établissent la nature des difficultés et du handicap de chaque enfant, lesquelles entraînent des limitations significatives sur le plan de ses apprentissages ou de sa socialisation. Cette opération administrative vise à clarifier le type de difficulté et à assurer la reconnaissance du handicap lors de la déclaration des élèves au Ministère.

Le code ne détermine pas le niveau de service disponible à votre enfant puisque ce sont ses besoins qui doivent amener à établir le plan d'action approprié. Chaque enfant est unique et nos interventions doivent nécessairement répondre à leurs besoins en tenant compte des ressources disponibles.

## Services disponibles et partenaires de la réussite



### Quels sont les services disponibles pour favoriser le cheminement optimal de mon enfant?

Il existe plusieurs services et moyens pour soutenir votre enfant dans le développement de son plein potentiel. Il est nécessaire de vivre la démarche du plan d'intervention pour bien choisir les moyens qui vont l'aider à cheminer et d'identifier les services qui peuvent être offerts à votre enfant.

- Les services d'un ou d'une préposé(e) (déplacements et organisation de l'espace);
- Les services d'une éducatrice ou d'un éducateur spécialisé(e) (développer ses capacités d'adaptation de manière progressive et adaptée);
- Les services d'une technicienne ou d'un technicien interprète (assister l'élève malentendant);
- Les services d'orthopédagogie (soutenir les apprentissages à différents moments dans son parcours scolaire);
- Les services d'une intervenante ou d'un intervenant en dépendance (soutenir dans le développement de comportements sains);
- Les services professionnels, dont l'orthophonie, la psychologie, la psychoéducation, le conseiller en orientation (soutenir l'enseignant et l'équipe de l'école, participer à la démarche du plan d'intervention, faire l'évaluation des difficultés de l'élève pour soumettre des recommandations).

Les services offerts grâce aux programmes du CISSS-CA et du réseau de la santé sont nombreux et complémentaires à ceux disponibles en milieu scolaire. Il importe de collaborer et de travailler ensemble afin de servir le développement optimal de l'enfant.

## Quels sont les rôles des professionnels scolaires?

---

Il est possible que votre médecin ou un professionnel de la santé émettent différentes hypothèses sur les besoins de votre enfant et demande une évaluation au professionnel scolaire.

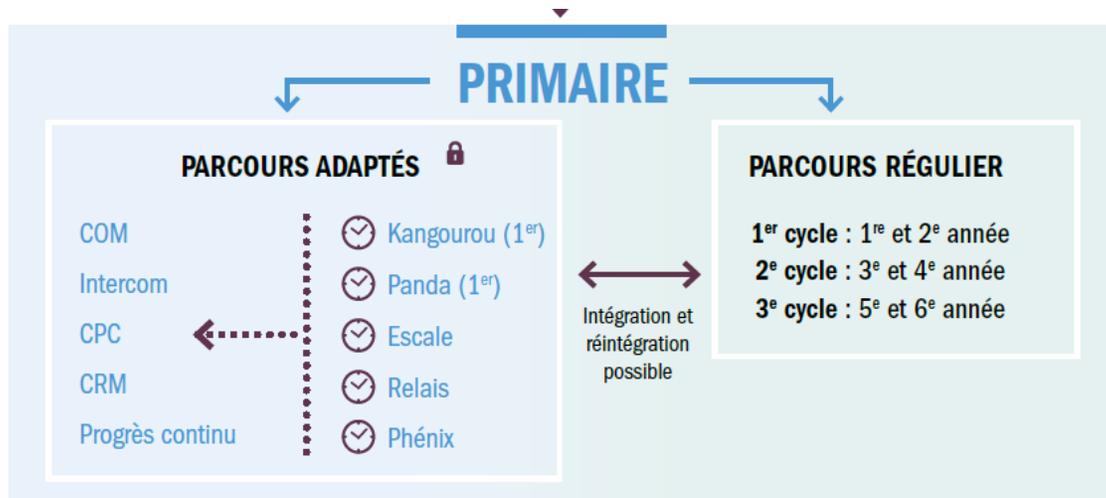
Nos observations peuvent contribuer à la collecte d'informations qui permettent de préciser un défi ou un besoin de votre enfant. Toutefois, il faut savoir que le rôle des professionnels dans les écoles (psychologues, orthophonistes et ergothérapeutes) est de soutenir l'intervention (rôle-conseil) et d'évaluer les élèves lorsque leur défi a une incidence sur l'apprentissage. Nous ne répondons donc pas aux demandes d'évaluation de l'externe si les besoins n'affectent pas la progression scolaire et sociale de l'élève.

Ce sont les équipes des écoles, en collaboration avec vous, qui doivent faire la demande d'évaluation qui vise à mieux comprendre les besoins des élèves pour mettre en place les stratégies ou moyens d'apprentissage efficaces.

Leur travail est donc directement lié au mandat scolaire de l'école et à sa mission.



## Quels sont les parcours offerts au primaire?



**CPC** : Cheminement particulier continu

**CRM** : Centre des ressources multidisciplinaires

 : Temporaire / Court terme (1-2 ans)

Il y a différents « parcours » possibles pour amener chaque enfant à vivre sa réussite.



# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE

## Classe COM et InterCOM

### Description de la classe

Les classes COM et InterCOM sont des classes spécialisées du primaire qui offrent un encadrement et un enseignement particuliers pour des élèves ayant des besoins importants au niveau du soutien de la communication. L'approche éducative s'inspire de la méthode TEACCH qui favorise le développement de l'autonomie des élèves en utilisant leurs forces particulières et en structurant leur environnement. Un souci particulier est donc accordé au développement des aspects de la communication et à l'utilisation du support visuel (ex. : utilisation des scénarios sociaux, horaires visuels adaptés, pictogrammes...).

### Principes

- Offrir un cadre prévisible et sécurisant;
- Miser sur les forces particulières des élèves pour stimuler les apprentissages scolaires en tenant compte de leurs besoins sensoriels respectifs;
- Développer l'autonomie des élèves en accordant une place primordiale à la communication (réceptive et expressive);
- Structurer l'environnement, le temps et la tâche des élèves (approche TEACCH);
- Développer des habiletés et aptitudes permettant de réintégrer leur cheminement scolaire selon leurs capacités et leurs besoins.

### Critères d'admission

- Présente un besoin de soutien important au niveau de la communication;
- Présente un besoin de soutien important sur le plan de l'autonomie sans toutefois présenter une déficience intellectuelle moyenne à sévère;
- Avoir vécu une année de fréquentation au préscolaire à temps partiel ou à temps complet;
- Requiert un accompagnement de plus de 50 % du temps de présence en classe par du personnel de soutien;
- Les parents acceptent la proposition de fréquentation de la classe COM.

## Structure et organisation du service

- Maximum de huit élèves;
- Une enseignante;
- Une éducatrice spécialisée.

Encadrement personnalisé aux récréations et aux dîners

### Rôles-conseils par :

- L'orthophoniste assigné à la classe;
- La conseillère pédagogique en adaptation scolaire.

Les élèves reçoivent l'enseignement des matières du programme régulier de formation de l'école québécoise.

L'enfant qui fréquente la classe Intercom peut fréquenter le service de garde de son école de son quartier.

---

## Classe de cheminement particulier du primaire

### Description de la classe

La classe de cheminement particulier fournit à des élèves ayant d'importantes difficultés d'apprentissage et d'adaptation un environnement pédagogique permettant d'évoluer à leur rythme. Destiné à des jeunes qui ont besoin d'un soutien fréquent dans toutes les sphères de leur développement, ce type de regroupement constitue également un espace éducatif favorisant le développement des habiletés exécutives, langagières et sociales.

### Principes

- Veiller au développement global de l'élève (aux plans affectif, cognitif, métacognitif et social);
- Différencier et modifier l'enseignement et l'évaluation;
- Assurer un suivi des progrès des élèves;
- Travailler en collaboration (enseignants, professionnels de l'école, partenaires externes, parents).

## Critères d'admission

- Élèves de 6 à 12 ans présentant des écarts importants avec les autres élèves de son groupe-classe en français **et** en mathématique;
- Présence de plusieurs zones de fragilité (habiletés exécutives, habiletés sociales, maturité affective, etc.);
- L'élève a cheminé au moins une année dans une classe régulière ou dans une autre classe spécialisée (il ne peut donc débiter sa 1<sup>re</sup> année en classe de cheminement particulier);
- La progression des apprentissages de l'élève est compromise en classe régulière;
- Les parents acceptent le classement de leur enfant en classe spécialisée.

## Structure et organisation du service

- La classe peut accueillir un maximum de 16 élèves;
- Les élèves cheminent ensemble dans toutes les matières;
- Une enseignante et une éducatrice spécialisée travaillent en étroite collaboration;
- À moins qu'il en soit convenu autrement par les intervenants de l'école, les élèves de la classe de cheminement particulier sont aux récréations et aux diners avec les autres élèves de l'école.

## Rôles-conseils par :

- Professionnels de l'école;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire.

---

# Progrès continu

## Description de la classe

Les classes de progrès continu est un service spécialisé du primaire qui offre un encadrement et un enseignement particuliers pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou une déficience profonde.

L'approche éducative favorise le développement de l'autonomie des élèves et de leur participation sociale en utilisant leurs forces particulières et en structurant leur environnement. Un souci particulier est donc accordé au développement des aspects de la communication et à l'utilisation du support visuel (ex. : utilisation des scénarios sociaux, horaires visuels adaptés, pictogrammes...). Une attention est portée aux éléments qui facilitent une participation sociale et qui se reflète par un engagement actif de l'élève dans ses apprentissages, par le développement de son autonomie, par la qualité et la variété de ses relations avec son entourage ou par la place qu'il prendra dans les activités vécues à l'école et dans son milieu de vie.

### Principes

- Offrir un cadre prévisible et sécurisant;
- Développer l'autonomie des élèves dans leur vie quotidienne et leur participation dans les activités de la vie courante;
- Apprendre à tenir un rôle social valorisant et valorisé dans un milieu social adapté;
- Structurer l'environnement, le temps et la tâche des élèves (approche TEACCH);
- Fournir des contextes d'apprentissage signifiants et concrets.

### Critères d'admission

- Avoir un diagnostic de déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde;
- Présente un besoin de soutien constant dans plusieurs sphères (motricité, communication, alimentation, hygiène, déplacements, interactions sociales);
- Enfant pour lequel une intégration en classe régulière n'est pas possible;
- Les parents acceptent la proposition de fréquentation de la classe en déficience intellectuelle.

### Structure et organisation du service

La classe est composée de :

- 8-9 élèves maximum;
- Un enseignant;
- Des éducateurs spécialisés et des préposés aux élèves handicapés;
- Les élèves bénéficient d'un encadrement personnalisé dès l'arrivée des élèves à l'école, aux récréations et aux diners.

Le programme CAPS-1 et le programme en DIP visent le développement de compétences qui favorisent la participation sociale des élèves. Ces compétences sont interdépendantes et évoluent dans divers domaines de vie des élèves. Les matières scolaires sont en soutien à ces compétences.

---

## Classe CRM primaire

### Description de la classe

Le Centre de ressources multidisciplinaires (CRM) est un service destiné aux élèves qui éprouvent de grandes difficultés d'ordre comportementales ou d'adaptation. Le service vise à outiller l'élève dans sa gestion des émotions et ses habiletés sociales afin de le rendre disponible à l'apprentissage scolaire et développer des comportements respectueux envers les pairs et les adultes. Ce service s'adresse à des élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire jusqu'au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire présentant de grandes difficultés comportementales ou d'adaptation qui se manifestent par des besoins importants d'encadrement qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs sociaux et scolaires en classe régulière.

### Principes

- Fournir un milieu encadrant et sécurisant;
- Créer un contexte favorable au lien;
- Adopter une vision systémique de la situation de l'élève;
- Interventions visant à outiller l'élève dans sa gestion des émotions et ses habiletés sociales;
- Contexte de classe basé sur le respect.

### Critères d'admission

- Élève 3<sup>e</sup> cycle du primaire (5<sup>e</sup> année ou 6<sup>e</sup> année);
- Présente des difficultés importantes au niveau comportemental et/ou d'adaptation;

L'école d'origine doit démontrer que les interventions mises en place dans l'école n'ont pas permis à l'élève de s'adapter à la vie scolaire et qu'il a besoin d'un service plus spécifique pour répondre à ses besoins.

### Structure et organisation du service

- Un maximum de 22 élèves répartis sur deux classes;
- Trois enseignants;
- Deux techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée;
- Une psychoéducatrice ou un psychoéducateur;
- La ou le psychologue de l'école.

### Les matières scolaires :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Éthique et culture religieuse
- Sciences
- Univers social
- Éducation physique (1 fois par jour)

Pauses et périodes du dîner encadrées à l'intérieur du service CRM

---

## **Service spécialisé pour les élèves ayant des défis d'adaptation et de comportements**

(Kangourou, Escale, Relais, Phénix, Panda)

### Description du service

Les services spécialisés pour les élèves ayant des défis d'adaptation et de comportements sont des milieux qui visent à outiller l'élève dans leur gestion socio-émotionnelle afin de développer des comportements respectueux envers les pairs et les adultes et les rendre disponibles à l'apprentissage scolaire. Ces services s'adressent à des élèves présentant de grandes difficultés d'adaptation et de comportement qui se manifestent par des besoins importants d'encadrement qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs sociaux et scolaires en classe régulière ou en cheminement particulier.

## Principes

- Offrir un milieu encadrant et sécurisant;
- Créer un contexte favorable au lien;
- Outiller l'élève dans sa gestion socio-émotionnelle;
- Intervenir en privilégiant le retour gradué vers l'école d'origine de l'enfant.

## Critères d'admission

- Élève du primaire;
- Présente de grandes difficultés d'ordre d'adaptation ou comportemental. A besoin d'une aide plus spécialisée afin d'être outillé au niveau de sa gestion socio-émotionnelle;
- Élève ayant fait l'objet, dans le cadre de son plan d'intervention, de plusieurs interventions dans son école d'appartenance sans résultat suffisant;
- La complexité des difficultés demande la collaboration de différents professionnels de l'école ou de l'externe;
- L'élève est admis sur la base de ses besoins et non d'un diagnostic;
- Implication d'un conseiller pédagogique en adaptation scolaire et du professionnel de l'école;
- Les parents sont consultés pour la prise de décision.

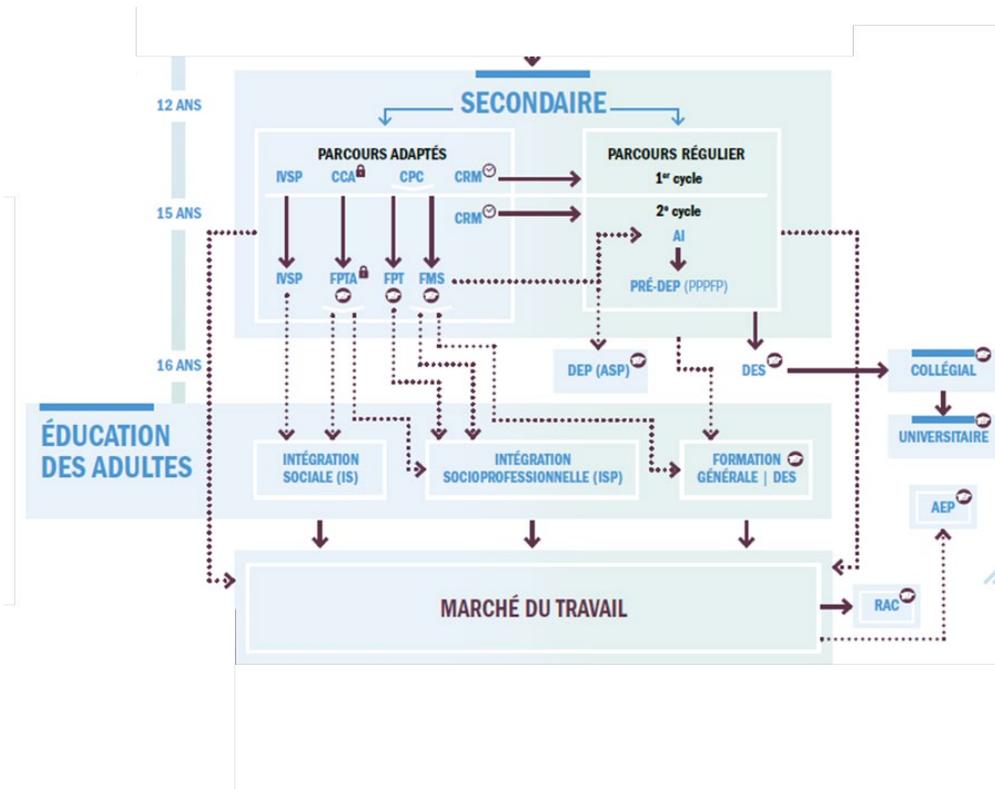
## Structure et organisation du service

- Classe à effectif réduit;
- Un enseignant;
- Une éducatrice ou un éducateur spécialisé;
- Encadrement personnalisé aux récréations et aux diners.

## Rôles-conseils par :

- Professionnels de l'école;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire.

## Quels sont les parcours offerts au secondaire?



### LÉGENDE

- AEP :** Attestation d'études professionnelles
- AI :** Apprentissage individualisé
- ASP :** Attestation de spécialisation professionnelle
- CCA :** Cheminement continu adapté
- CPC :** Cheminement particulier continu
- CRM :** Centre des ressources multidisciplinaires
- DES :** Diplôme d'études secondaires
- DEP :** Diplôme d'études professionnelles
- FMS :** Formation à un métier semi-spécialisé
- FPT :** Formation préparatoire au travail
- FPTA :** Formation préparatoire au travail adapté
- IVSP :** Initiation à la vie sociale et professionnelle
- RAC :** Reconnaissance des acquis et des compétences
- 🕒 : Temporaire / Court terme (1-2 ans)
- 🔒 : Comité d'admission
- 🎓 : Certification ou diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation

# Classe de cheminement particulier secondaire

## Description de la classe

La classe de cheminement particulier fournit à des élèves ayant d'importantes difficultés d'apprentissage un environnement pédagogique permettant d'évoluer à leur rythme.

Destiné à des jeunes qui ont besoin d'un soutien fréquent dans toutes les sphères de leur développement, ce type de regroupement constitue également un espace éducatif favorisant le développement des habiletés exécutives, langagières et sociales.

## Principes

- Veiller au développement global de l'élève;
- Différencier l'enseignement et l'évaluation;
- Assurer un suivi des progrès des élèves;
- Travailler en collaboration.

## Critères d'admission

- Élèves de 12 ans à 15 ans présentant des écarts importants avec les autres élèves de son groupe-classe en français et en mathématique;
- Présence de plusieurs zones de fragilité (fonctions exécutives, habiletés sociales, maturité affective, etc.);
- L'élève a cheminé dans une classe de cheminement particulier au primaire ou a évolué en classe régulière avec certaines modifications au programme;
- La progression des apprentissages de l'élève est compromise en classe ordinaire;
- Les parents acceptent le classement de leur enfant en classe spécialisée.

## Structure et organisation du service

- Groupe restreint;
- Les élèves cheminent ensemble dans toutes les matières;
- Une enseignante et une éducatrice spécialisée travaillent en étroite collaboration;

- Les programmes d'études sont les mêmes qu'en classe régulière du 1<sup>er</sup> cycle secondaire, mais l'enseignement est adapté au rythme des élèves et l'évaluation est modifiée selon les besoins.

**Rôles-conseils par :**

- Une psychoéducatrice ou un psychoéducateur;
- La ou le psychologue de l'école;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire.

---

## **Classe CCA**

### **Cheminement continu adapté**

#### **Description de la classe**

La classe de cheminement continu adapté fournit à des élèves ayant d'importantes difficultés d'apprentissage et d'adaptation un environnement adapté à leurs besoins ne pouvant être réponsus en classe régulière et en classe de cheminement particulier. Il vise à soutenir le développement d'habiletés communicationnelles et sociales en plus d'offrir un environnement propice aux apprentissages. Destiné à des jeunes qui ont besoin d'un soutien fréquent dans toutes les sphères de développement.

#### **Principes**

- Veiller au développement global de l'élève (aux plans affectif, cognitif, métacognitif et social);
- Différencier l'enseignement et l'évaluation;
- Porter une attention particulière aux habiletés communicatives;
- Assurer un suivi des progrès des élèves;
- Vise l'acquisition d'apprentissages fonctionnels;
- Travailler en collaboration (enseignants, professionnels de l'école, partenaires externes, parents).

## Critères d'admission

- Élèves de plus de 12 ans présentant des écarts importants avec les autres élèves de son âge;
- Présence de plusieurs zones de fragilité (fonctions exécutives, habiletés sociales, maturité affective, etc.);
- L'élève a cheminé dans une classe de cheminement particulier au primaire ou autre classe spécialisée;
- La progression des apprentissages de l'élève est compromise en cheminement particulier (programme régulier adapté).

## Structure et organisation du service

- Un groupe restreint;
- Accompagnement d'une technicienne ou technicien en éducation spécialisée;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire (conseil);
- Les services complémentaires.

## Les matières scolaires :

Les programmes sont adaptés en fonction des capacités de chaque élève. Ils visent aussi le développement de l'autonomie et de la connaissance de soi.

---

## Classe FPT

### Formation préparatoire au marché du travail (15 ans à 17 ans)

#### Description de la classe

Le parcours en formation préparatoire au travail vise les élèves qui ont évolué dans une classe de cheminement particulier au secondaire. Il s'agit d'un service destiné aux élèves de 15 ans et plus qui ont des écarts importants d'apprentissage, mais qui ont besoin de préparer leur insertion sur le marché du travail. Le service vise à soutenir le développement des compétences et habiletés fonctionnelles de l'élève.

## Principes

- Le parcours est diversifié et vise le développement de l'autonomie fonctionnelle, l'expérimentation, l'intégration et le maintien sur le marché du travail;
- Cette formation d'une durée de trois ans vise à développer l'employabilité des élèves en leur permettant d'acquérir des compétences requises dans différents milieux de travail;
- La Polyvalente Benoit-Vachon offre pour ces élèves le programme du CFER.

## Critères d'admission

- Élève de 15 ans et plus;
- Présente des difficultés importantes au niveau académique;
- L'analyse des besoins de l'élève démontre que la formation qu'il reçoit doit le préparer à vivre les défis du marché du travail;
- Le programme est conçu sur 3 ans durant lesquelles l'élève vit des expériences diversifiées et se prépare à entrer sur le marché du travail;
- 900 heures de stages / calendrier proposé par l'école;
- Au terme de ce parcours, l'élève obtiendra un certificat de formation préparatoire au travail.

## Structure et organisation du service

- Un groupe restreint;
- Accompagnement d'une technicienne ou d'un technicien en éducation spécialisée;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire (conseil);
- Les services complémentaires.

## Les matières scolaires :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Expérimentation technologique

- Géographie
- Histoire
- Éducation à la citoyenneté
- Éducation physique
- Autonomie et participation sociale
- Sensibilisation au monde du travail (FPT1)
- Préparation au marché du travail
- Insertion professionnelle (stage FPT2-3)

---

## Classe FMS

### Formation à un métier semi-spécialisé (15 ans)

#### Description de la classe

Le parcours en formation préparatoire à l'emploi vise à préparer les élèves au marché du travail. Il s'agit d'un service destiné aux élèves qui ont des écarts importants d'apprentissage, mais qui ont besoin de préparer leur insertion sur le marché du travail. Le service vise à soutenir le développement des compétences académiques et préparatoires au travail.

Le parcours est diversifié et vise, en plus de la poursuite des apprentissages académiques, l'expérimentation sur le marché du travail.

#### Principes

- Assurer une progression académique en français, mathématiques et anglais de 1<sup>er</sup> cycle secondaire;
- Soutenir la découverte du projet de vie et l'expérimentation en milieu de travail.

#### Critères d'admission

- Élève de 15 ans et plus;
- Chemine au niveau du premier cycle du secondaire;
- Formation d'alternance travail-études de 900 heures, dont 375 heures de stage;
- Présente des difficultés importantes au niveau académique;

- Le programme est conçu sur une année durant laquelle l'élève se prépare à entrer sur le marché du travail;
- Au terme de ce parcours, l'élève obtiendra un certificat de formation à un métier semi-spécialisé.

### Structure et organisation du service

- Les enseignants en adaptation scolaire;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire (conseil);
- Les services complémentaires.

### Les matières scolaires :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Préparation au marché de travail
- Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage)

### Pauses et périodes du diner avec les autres élèves

Calendrier de stages proposé par l'école.

---

## Groupe FPTA

### Formation préparatoire au marché du travail (16 ans à 21 ans)

#### Description de la classe

Le groupe FPTA fournit à des élèves ayant d'importantes difficultés d'apprentissage et d'adaptation un environnement adapté permettant d'évoluer dans un milieu sécurisant. Il vise à soutenir le développement d'apprentissages fonctionnels.

Destiné à des jeunes qui ont besoin d'un soutien fréquent, ce type de regroupement constitue un espace éducatif favorisant le développement de savoirs utiles au marché du travail.

#### Principes

- Veiller au développement global de l'élève (aux plans affectif, cognitif, métacognitif et social);
- Différencier l'enseignement et l'évaluation;
- Assurer un suivi des progrès des élèves;
- Viser l'acquisition d'apprentissages fonctionnels;
- Développer des habiletés en lien avec le marché du travail.

#### Critères d'admission

- Élèves de 16 ans présentant des écarts importants avec les autres élèves de son groupe-classe;
- Présence de plusieurs zones de fragilité (fonctions exécutives, habiletés sociales, maturité affective, etc.);
- L'élève a cheminé dans une classe de cheminement continu adapté au secondaire (CCA);
- La progression des apprentissages de l'élève est compromise en classe ordinaire et ses besoins dépassent ceux des élèves admis en FPT.

## Structure et organisation du service

- Un groupe restreint;
- Accompagnement d'une technicienne ou d'un technicien en éducation spécialisée;
- Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire (conseil);
- Les services complémentaires.

### Les matières scolaires :

Les programmes sont adaptés en fonction des capacités de chaque élève. Ils visent aussi le développement de l'autonomie, de la connaissance de soi et du monde du travail.

---

## Classe CRM secondaire

### Description de la classe

Le Centre de ressources multidisciplinaires (CRM) est un service destiné aux élèves qui éprouvent de grandes difficultés d'ordre comportementales ou d'adaptation. Le service vise à outiller l'élève dans sa gestion socio-émotionnelle afin de le rendre disponible à l'apprentissage scolaire et développer des comportements respectueux envers les pairs et les adultes. Ce service s'adresse à des élèves du secondaire.

### Principes

- Fournir un milieu encadrant et sécurisant;
- Créer un contexte favorable au lien;
- Adopter une vision systémique de la situation de l'élève;
- Interventions visant à outiller l'élève dans sa gestion socio-émotionnelle.

### Critères d'admission

- Présente de grandes difficultés d'ordre d'adaptation ou comportemental;
- A besoin d'une aide plus spécialisée afin d'être outillé au niveau de sa gestion socio-émotionnelle;

- Élève ayant fait l'objet, dans le cadre de son plan d'intervention, de plusieurs interventions dans son école d'appartenance sans résultat suffisant;
- La complexité des difficultés demande la collaboration de différents professionnels de l'école ou de l'externe;
- L'élève est admis sur la base de ses besoins et non d'un diagnostic;
- Les parents sont consultés pour la prise de décision.

#### Structure et organisation du service

- Un maximum de 22 élèves;
- Deux enseignants;
- Une technicienne ou technicien en éducation spécialisée;
- Une psychoéducatrice ou un psychoéducateur;
- La ou le psychologue de l'école.

#### Les matières scolaires :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Éthique et culture religieuse
- Sciences
- Univers social
- Éducation physique (1 x jour)

Pauses et périodes du dîner encadrées à l'intérieur du service CRM.

# IVSP

## Programmes CAPS-I, DÉFIS et PÉDIP

### Description de la classe

Le service IVSP est un milieu spécialisé du secondaire qui offre un encadrement et un enseignement particuliers pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou une déficience profonde. L'approche éducative favorise le développement de l'autonomie des élèves et de leur participation sociale en utilisant leurs forces particulières et en structurant leur environnement. Un souci particulier est donc accordé au développement des aspects de la communication et à l'utilisation du support visuel (ex. : utilisation des scénarios sociaux, horaires visuels adaptés, pictogrammes...). Une attention est portée aux éléments qui facilitent une participation sociale et qui se reflète par un engagement actif de l'élève dans ses apprentissages, par le développement de son autonomie, par la qualité et la variété de ses relations avec son entourage ou par la place qu'il prendra dans les activités vécues à l'école et dans son milieu de vie. Les élèves apprendront progressivement à effectuer des travaux en format « classe-atelier » et à partir de 16 ans, des stages sont proposés aux élèves, en fonction de leurs capacités.

### Principes

Pour y parvenir, le programme vise à :

- Offrir un cadre prévisible et sécurisant;
- Développer l'autonomie des élèves dans leur vie quotidienne et leur participation dans les activités de la vie courante;
- Apprendre à tenir un rôle social valorisant et valorisé dans un milieu social adapté;
- Structurer l'environnement, le temps et la tâche des élèves (approche TEACCH);
- Fournir des contextes d'apprentissage signifiants et concrets.

### Critères d'admission

- Avoir un diagnostic de déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde;
- Présente un besoin de soutien constant dans plusieurs sphères (motricité, communication, alimentation, hygiène, déplacements, interactions sociales);
- Enfant pour lequel l'application des programmes adaptés pour la déficience intellectuelle n'est pas possible dans un autre contexte de classe.

## Structure et organisation du service

La classe est composée de :

- Entre 7 et 12 élèves maximum;
- Un enseignant titulaire, enseignants spécialistes selon les écoles;
- Des éducateurs spécialisés et des préposés aux élèves handicapés;
- Les élèves bénéficient d'un encadrement personnalisé dès l'arrivée des élèves à l'école, aux récréations et aux diners.

## Les matières scolaires

Les programmes qui sont enseignés en IVSP visent le développement de compétences afin de maximiser la participation sociale des élèves. Les matières permettent l'enseignement de compétences; elles sont des opportunités et des prétextes à stimuler ces compétences.



## Comment préparer la transition de mon enfant à la fin de sa scolarisation?

---

La démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA) s'adresse principalement à des élèves dont la transition vers la vie active présente des enjeux particuliers. Il s'agit d'élèves qui ont besoin d'une démarche concertée entre la famille, le milieu scolaire, le milieu de la santé et services sociaux et autres partenaires de la communauté, pour assurer le passage le plus harmonieux possible de l'école secondaire vers la vie adulte.

[Lien – Guide TEVA](#)



## En conclusion

---

Toute l'équipe du centre de services scolaire et des écoles a à cœur le bien-être des enfants. Nous désirons pour eux les meilleures conditions d'épanouissement. Notre organisation de services est faite de manière à leur donner accès à la réussite, à leur réussite. Nos équipes collaboratives permettent d'avoir une vision concertée des moyens à mettre en places et votre collaboration est un atout qui permet leur réussite.

Vous pouvez communiquer avec l'équipe des Services éducatifs du centre de services pour toutes questions relatives à l'organisation des services sur le territoire.

Classes	Clientèle (primaire)	Écoles Nombre de groupes
<b>Progrès continu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficience intellectuelle moyenne à sévère et sévère à profonde</li> <li>• Trouble du spectre de l'autisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquarelle de Saint-Georges (3)</li> <li>• Maribel, Sainte-Marie (2)</li> </ul>
<b>Cheminement particulier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés majeures d'apprentissage</li> <li>• Difficultés d'adaptation importantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monseigneur- Fortier (2) / Des Deux-Rives (2), Saint-Georges</li> <li>• Lambert, Saint-Joseph (2)</li> <li>• Mgr-Feuillault, Sainte-Marie (2)</li> <li>• De Léry, Beauceville (1)</li> <li>• Du Trait-D'Union Saint-Prosper (1)</li> <li>• Grande-Coudée, Saint-Martin (2)</li> <li>• Des Appalaches, Sainte-Justine (primaire) (1)</li> </ul>
<b>Service spécialisé pour les élèves ayant des défis d'adaptation et de comportements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés majeures d'adaptation</li> <li>• Difficultés comportementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquarelle de Saint-Georges (L'Escale et Kangourou) (2)</li> <li>• Lambert, Saint-Joseph (Le Relais) (1)</li> <li>• De Léry, Beauceville (Phénix) (1)</li> <li>• Maribel, Sainte-Marie (Panda) (1)</li> </ul>
<b>Classe COM et Intercom</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouble du spectre autistique et trouble primaire du langage sévère</li> <li>• Clientèle du primaire, classement selon les acquis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Éco-Pin, Notre-Dame-des-Pins (2)</li> <li>• Maribel, Sainte-Marie (1)</li> <li>• Primaire l'Éveil, Sainte-Marie (1)</li> </ul>

Classes	Clientèle (secondaire)	Écoles Nombre de groupes
<b>Cheminement particulier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés majeures d'apprentissage</li> <li>• Difficultés d'adaptation importantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École secondaire Veilleux (2)</li> <li>• Polyvalente Saint-Georges (2-3)</li> <li>• Polyvalente Abénaquis (1)</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon (2)</li> <li>• Polyvalente Bélanger (1)</li> </ul>
<b>Service spécialisé pour les élèves ayant des défis d'adaptation et de comportement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'adaptation importantes</li> <li>• Difficultés comportementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Saint-François (CRM) (1)</li> </ul>
<b>CFER Centre de formation en entreprise et récupération</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Benoit-Vachon (2)</li> </ul>
<b>FPT 1-2-3 Formation préparatoire au travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élèves présentant un retard d'apprentissage, mais n'ayant pas atteint les compétences du primaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École secondaire Veilleux (1)</li> <li>• Polyvalente Saint-Georges (1)</li> <li>• Polyvalente Abénaquis (1)</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon (intégrés au CFER)</li> <li>• Polyvalente Bélanger (1)</li> </ul>
<b>FMS Formation de métier semi-spécialisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élèves présentant un retard d'apprentissage et se situant à l'intérieur du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire au moment de l'admission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École secondaire Veilleux (1)</li> <li>• Polyvalente Saint-Georges (1)</li> <li>• Polyvalente Abénaquis (1)</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon (1)</li> <li>• Polyvalente Bélanger (1)</li> </ul>
<b>IVSP Initiation à la vie sociale et professionnelle (13 à 21 ans)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficience intellectuelle moyenne à sévère</li> <li>• Déficience intellectuelle sévère à profonde</li> <li>• Trouble du spectre de l'autisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École secondaire Veilleux (1)</li> <li>• Polyvalente Saint-Georges (3)</li> <li>• Polyvalente Abénaquis (1)</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon (2)</li> </ul>



Centre de services  
scolaire de la  
Beauce-Etchemin

Québec 